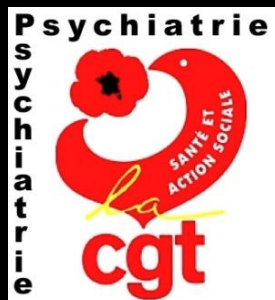


# La GAZETTE de la CGT du CPN

N° 57 - SEPTEMBRE OCTOBRE 2020

Nouvelle édition



National  
L'imposture Ségur  
et les trahisons  
du gouvernement

Local  
Un hôpital psy à  
la dérive, des  
personnels à bout

Vos droits  
A v a n c e m e n t ,  
garde d'enfants,  
télétravail, ...

*« Il faut concéder à chacun  
le pouvoir de penser ce qu'il veut  
et de dire ce qu'il pense »*

*Spinoza*

## Actualités

- 04. Ségur de la Santé, imposture
- 05. Les mensonges du gouvernement
- 06. Retraite, réforme toujours pas enterrée
- 07. La CGT dans les mobilisations
- 08. Un été sous le soleil du CPN
- 09. Collaborons
- 10. Condoléances
- 11. La psychiatrie publique attaquée
- 12. La psy se réinvente ?

## Vos droits

- 14. Garde d'enfants COVID / Télétravail
- 15. Avancement / Compte Epargne Temps
- 16. Entretien évaluation notation

## Cette page est la vôtre

- 17. Echos de l'Assemblée Générale CGT

## Coin des instances

- 18. CHSCT du 11 septembre 2020
- 19. CHSCT du 29 septembre / CTE du 13 octobre
- 20. Conseil de Surveillance du 25 juin 2020
- 21. Commission de Formation du 16 septembre

## Dernières brèves

- 22. Le CPN condamné
- 23. Contention et isolement

Retour du Tribunal, libre et relaxé :

Tout d'abord merci pour toutes vos attentions et votre soutien.

**Ce qui était jugé ce 2 septembre dernier au tribunal, ce n'était pas seulement Cédric ROUX, mais surtout une parole.**

Une liberté de parole, d'expression, une liberté de dénoncer, une liberté d'alerter !

Certes par moment effrontée, ma parole n'en a jamais été injurieuse.

**Et remise dans son contexte, elle a toujours été moins violente que le dénigrement de notre Direction, leur refus de ne pas considérer le travail des représentants du personnel, du CHSCT, leur obstination à toujours contredire nos remontées de terrains et votre vécu au travail !**

**A laisser s'enliser les dossiers, et ce même lorsque l'on parle de suicide, ou d'agression qui aurait pu être mortelle...n'est ce pas plutôt cette forme de violence qui devrait être jugée ?**

Ma parole, celle de la CGT, celle des collègues qui osent dire ces vérités, cela a toujours été dérangeant au CPN.

Cette attaque de la Direction à mon égard et celles qui suivront certainement confortent votre CGT : cela prouve que nous sommes dans le juste, que nous dérangeons, que nous piquons au vif !

La relaxe acquise ne l'a pas été simplement sur un vice de procédure (comme le décrit l'article de l'Est Républicain), mais bien également sur le fond.

Tout a été détruit par le juge jusqu'à la folle demande d'indemnisation formulée par la Direction.

**La destruction de la santé publique mise en exergue par la crise sanitaire, le management par la terreur dénoncé par un médecin, les expertises des cabinets extérieurs ont donné raison aux dénonciations et peu importe le ton employé !!!**

**Personne ne musèlera la CGT du CPN, peu important les attaques, aussi basses soient elles. Elles ne font que nourrir et renforcer notre rage de justice sociale....**

Le secrétaire de la CGT du CPN

EDITO

Jacques BRIMONT, Emmanuel FLACHAT, Cédric ROUX, Gaëlle HANCE, Vanessa JUPPONT et Sylvain BELUCHE ont participé à la création de ce nouveau numéro.

N'hésitez pas, vous aussi à prendre votre stylo pour écrire un article ou à nous en suggérer un !  
tél : 51-93 / fax : 51-92 / mail : [cgt@cpn-laxou.com](mailto:cgt@cpn-laxou.com) / Site internet : [www.lacgtducpn.com](http://www.lacgtducpn.com)

## Ségur ? imposture !

Le 13 juillet 2020, le Ministère de la Santé signait avec FO, CFDT et UNSA le protocole d'accord entérinant la fin des négociations dites Ségur de la Santé.

Nous laissons à ces organisations syndicales la responsabilité de leur positionnement mais la CGT a refusé de céder au chantage du Président Macron, désireux de parader lors de son hommage aux soignants du 14 juillet avec un accord signé en poche !

**La CGT, elle, avant de se prononcer, s'est lancée dans un processus démocratique de consultation des syndicats d'établissements (résultat sans appel : 80% contre la signature)**

Que contient cet accord et qu'en pense la CGT ?

Le Ségur, c'est :

- 183 € d'augmentation décomposée en 2 parts (90 € finalement avancés au 1<sup>er</sup> septembre ou octobre 2020 si retard paie / 93 € versés au 1<sup>er</sup> mars 2021),
- Une revalorisation des grilles au 1<sup>er</sup> janvier 2022 mais uniquement pour les soignants et personnels médico-techniques,
- Des accords locaux dérogatoires sur le temps de travail, les remplacements, les heures supplémentaires (jusqu'à 5 heures par semaine), ...
- 15 000 postes supplémentaires budgétés mais dont la moitié sont un report de crédits de postes 2019 non-pourvus (3 agents en plus par établissement !),
- Une augmentation de 5 à 10% des promotions IFSI,
- 4 000 lits supplémentaires rouverts à la demande en cas d'épisodes de crises exceptionnels telles que la grippe, ...,
- Pour la psy, 160 postes de psychologues et un numéro vert pour les patients en détresse psy,
- Le renforcement du rôle des ARS et des chefs de service,....

Pour la CGT, c'est notoirement insuffisant :

- *La politique de casse de l'hôpital public continue (rien sur les fermetures de lits et de services, rien sur la privatisation de pans entiers de notre activité !)*
- *183 € alors que depuis 2 ans, les organisations syndicales (y compris les signataires) et les salariés se battaient pour obtenir 300 € minimum afin d'atteindre la moyenne de rémunération des pays de l'OCDE !*
- *15 000 postes alors qu'il en manque 100 000 à l'Hôpital !!!*
- *Des accords locaux obtenus en toute opacité et sans règles communes accentuant encore plus la loi de la jungle à l'Hôpital !*



La CGT considère que le rapport de forces était clairement de notre côté avec un soutien historique de l'opinion publique.

Le gouvernement a tenté un véritable coup de poker dans les négociations et a malheureusement bluffé certains.

**Pour autant, la signature du Ségur ne constitue pas un coup d'arrêt aux mobilisations tant la colère des soignants est grande, après un été tendu et une reprise du COVID19 en cette rentrée.**

**On ne lâchera rien, le combat continue !**

# Stop



## Stop aux mensonges et à la manipulation !

La CGT n'a jamais cru à la fausse empathie de notre Président de la République qui déclarait devant les caméras le 12 mars 2020 avoir compris et entendu les soignants : « *la santé n'a pas de prix* », « *quoi qu'il en coûte* », « *il va falloir interroger notre modèle de développement* », ....

Pas plus aux discours du Ministre de la Santé le 23 mars 2020 sur la prime COVID pour tous ou encore la reconnaissance automatique de la

assez de mensonges COVID19 en maladie professionnelle !

### Pour preuves que leur monde d'après n'est en rien une rupture avec le monde d'avant, divers textes parus en « loucedé » :

- rétablissement du jour de carence le 11 juillet 2020 ;
- confirmation du gel du point d'indice lors du rendez-vous salarial du 24 juillet 2020 avec la Ministre de la Fonction Publique ;
- le décret du 3 septembre 2020 entérine officiellement la possibilité de licencier un fonctionnaire hospitalier en cas de suppression d'emploi ;
- la reconnaissance en maladie pro uniquement pour les professionnels de santé qui auront été victimes de formes sévères et placés sous oxygénothérapie (décret n°2020-1131 du 14 septembre 2020) ;

En outre, les fermetures de lits et de services ont continué un peu partout en France cet été, les urgences de Laval, Lens, St Omer et de St Briec sont entrées en grève, les projets de restructuration de grande ampleur ne sont toujours pas abandonnés (comme celui touchant le CHRU de NANCY : suppression de 1 000 postes et 174 lits), le CH de Jury annonce aussi en cette rentrée la fermeture de 43 lits, le CHU de Besançon quant à lui fermera 28 lits,...



Toutes les preuves sont réunies pour démontrer qu'il ne faut pas nous laisser abuser par la communication de ce gouvernement.

Le Ségur a été une imposture !

La politique de casse de l'Hôpital Public est toujours en marche !

**Rien ne changera si les travailleurs de la santé ne se dressent pas en nombre contre ce gouvernement pour revendiquer une VRAIE politique de rupture !**

Tous ensemble à l'appel de la CGT, mobilisons-nous !

EF

## Réforme des retraites : toujours pas enterrée



Le 1<sup>er</sup> Ministre et le Président de la République ont déjà prévenu : la crise n'a pas vocation à remettre en question la réforme des retraites (système à points) !!!

Pour la CGT, au contraire, tout est à abandonner car si nous étions passés à un système à points, les pensions de retraites et la valeur du point auraient enregistrés des baisses record pendant cette crise !

Pour rappel, la réforme des retraites telle que prévue avant la crise, c'était :

- Une application pour 2025 pour ceux nés à partir de 1975
- Pour les droits acquis avant 2025, il y aura un système mixte établi sur la prise en compte de la partie de carrière où le calcul se faisait sur les 6 derniers mois / une autre partie avec la valeur du point acquis à partir de 2025
- Pour la catégorie active, elle disparaît mais il y aura une possibilité de départ anticipé avant 2025 qui diminuera progressivement en fonction de l'ancienneté (pour ceux qui auront 17 années et plus d'ancienneté au 1<sup>er</sup> janvier 2025, ils pourront partir à 57 ans ... jusqu'à 61 ans et 9 mois pour ceux qui compteront 1 ou 2 années d'ancienneté)
- Mise en place d'un compte de prévention pénibilité pour tout départ en retraite anticipé (2 ans maxi) avec des critères très restrictifs (comptabilisé à partir de 110 nuits par an, ...),
- Pour les aides-soignants et ASH, création d'un temps partiel de fin de carrière (mi-temps payé jusqu'à 75% pour les 2 dernières années)

Aujourd'hui, après la crise, le gouvernement ne voulant pas perdre la face, planche sur un système hybride :

- d'un côté, un système par annuités en dessous d'un plafond annuel de sécurité sociale (PASS)
- de l'autre, un système à points pour les rémunérations au-dessus du PASS dans les conditions prévues dans la réforme initiale.

Ce nouveau scénario ne modifierait que très peu les règles pour le privé, et permettrait au Gouvernement de répondre partiellement à son aile droite qui veut en finir avec les régimes spéciaux et la fonction publique.

C'est pourquoi, la CGT appelle à ne pas laisser faire et à s'engager dans toutes les mobilisations à venir.

**Oui, une réforme des retraites est nécessaire mais à nos conditions :**

- 60 ans pour les catégories sédentaires / 55 ans pour les catégories actives
- Retraite à taux plein avec maintien du calcul de la pension sur les 6 derniers mois de carrière

Ma retraite, je veux la vivre !!!

EF

## LA CGT DU CPN DANS LES MOBILISATIONS

La CGT du CPN, avec l'Union Syndicale Départementale CGT Santé Action Sociale 54, était présente aux côtés des personnels en lutte.

Elle a notamment participé à la mobilisation régionale du 30 juin 2020 dans les rues de NANCY, à la manifestation de soutien devant la cité judiciaire le 2 septembre, à la manif interpro du 17 septembre, ...

Manque de moyens, manque de lits, manque de personnels : tous solidaires !



### Manifestation régionale santé le 30 juin 2020



### Manifestation du 2 septembre 2020 en soutien à Cédric convoqué devant le tribunal correctionnel de NANCY

Une quarantaine de militants étaient rassemblés pour soutenir Cédric, injustement renvoyé devant la justice pour répondre d'injures et diffamation suite à un mouvement de grève qui dénonçait la fermeture de lits et de CMP.

Dans cette affaire, le juge a reconnu le droit fondamental à la liberté d'expression mais surtout que dénoncer la politique de casse et d'austérité de l'Hôpital Public n'était certainement pas un délit !

### Manifestation interprofessionnelle du 17 septembre 2020

600 personnes dans les rues de NANCY dans un contexte difficile marqué par la reprise de la circulation du virus.

Tous unis cependant pour réclamer d'urgence une VRAIE politique de rupture !



## Bilan de l'été : la Direction en mode « méthode Coué »

**Jamais un été n'aura sucité autant de Whoog, de demande de renforts, ... !!!**

**Les personnels sont placés en arrêt pour épuisement professionnel.** Le tout accentué dans certains services par le non renfort de personnes vulnérables COVID et notamment les femmes enceintes ! En effet, comme le télétravail n'est pas réglementé sur notre formidable établissement, ces dernières ne peuvent plus exercer leur activité alors qu'elles le faisaient en téléactivité durant le confinement et sont obligées désormais d'être en arrêt maladie.

**L'extra hospitalier pourtant jusqu'alors préservé et sanctuarisé dans le cadre du virage vers l'ambulatoire, est harcelé pour venir renforcer l'intra hospitalier aux abois !**

Pourtant n'est-ce pas eux qui sont censés être en première ligne pour éviter les hospitalisations ?

Leur travail est dénigré totalement. La perte de sens et de valeurs est totale !

**Qu'en pense notre Direction ?**

**Hé bien, elle se félicite de cette formidable gestion, tout est parfait selon elle !**

Ce n'est pas elle le problème, avant personne ne postulait et aujourd'hui ce sont les méchants hôpitaux qui ne libèreraient pas leurs personnels souhaitant muter vers le CPN ... Toutes les excuses sont bonnes pour tenter de se convaincre !

Mais à quel moment se remet-elle en question, dans la qualité des soins prodigués et dans sa politique sociale ? Jamais !

**Les conséquences de cette gestion chaotique sont dramatiques et la CGT en est témoin : personnels épuisés en souffrance, nombreux appels pour être renseignés sur les ruptures conventionnelles, démissions, non renouvellement de contrats à l'initiative des agents, ... !**

**Tous ces personnels, de même que les stagiaires qui ont vécu nos déplorables conditions de travail, de prise en charge et cette perte de sens au travail, doivent sans aucun doute conseiller et promouvoir notre bel établissement ... !**

Le CPN établissement de référence selon notre Direction et ce quoi qu'en dise la CGT et malgré la réalité de terrain ?

**« Je vais bien, tout va bien ! » semble être le mantra de nos dirigeants !**

**Ensemble aux côtés de la CGT du CPN pour les faire redescendre de leur tour d'ivoire et ainsi retrouver le bien être et le sens au travail.**

CR

### Votre CGT aura été sur le pont tout cet été pour intervenir régulièrement auprès de la Direction sur les dysfonctionnements :

- interventions des 26 juin et 3 juillet sur l'organisation et les remplacements en période estivale (UNITED, HJ Activ', Addicto, ...),
- demande du 17 juillet sur la fourniture de masques à tous les professionnels,
- intervention du 30 juillet pour demander des comptes sur la gestion de crise mais aussi sur de nouvelles tensions en effectifs sur Unités A et F,
- demande le 21 août de la réouverture de l'HJ Activ' les weekends pour revenir au projet de service initial d'un fonctionnement 7j/7,
- intervention du 25 août pour une meilleure prise en compte des besoins par unité dans le cadre du Plan Canicule, ...





## Chers collaborateurs

Avis aux « collaborateurs » : nouvelle Direction, nouvelles méthodes !

Depuis le départ de notre ancien Directeur, chacun a pu constater que la Direction s'efforce de moderniser son image (embauche d'un « community manager » chargé des réseaux sociaux, nombreux posts Facebook sur la page créée pour le CPN, articles sur le travail au sein des services diffusés via Fil Info, ...)

Il n'est pas ici question pour la CGT de dénigrer le travail de communication institutionnelle quand il tend à déstigmatiser l'image de la psychiatrie ou à faire un focus sur certaines activités professionnelles.

Cependant, il est dans nos attributions d'alerter sur certaines dérives propres à ce que l'on appelle le « new public management »

S'appuyant sur l'expérience du secteur privé, nos nouveaux directeurs d'établissement ont été formés pour tenter de gommer artificiellement le fossé entre cadres et employés. Vous avez d'ailleurs pu observer un certain nombre d'éléments de langage qui ne trompent pas : « collaborateurs » à la place de « salariés », « partenaires sociaux » à la place d'« organisations syndicales », ....

Tout est fait pour tenter de faire disparaître le lien de subordination hiérarchique et faire croire que chacun peut être un acteur décisionnel dans l'organisation du travail.

Au CPN, la 1<sup>ère</sup> dérive dénoncée par la CGT a été la tentative de la Direction autour des référendums de service sur les 12 heures, en dehors de tout cadre légal, de toute association des représentants des personnels et de la médecine du travail, ...

Aujourd'hui, par un Fil Info daté du 14/08, la Direction vous invite à donner votre avis sur ce qui pourrait être pérennisé en post-crise COVID ...

*Vous remarquerez que l'on ne vous a pas demandé votre avis quand il s'agissait d'aller travailler sans masque, ou pour opérer des décomptes pour diminuer votre prime COVID, ou quand on vous ordonne d'aller dépanner à gauche à droite pour palier au manque d'effectifs, .... !!!*

La CGT du CPN plaide certes pour une véritable émancipation des personnels mais ne vous laissez pas manipuler par ce nouveau management : rien n'est fait pour aller dans votre sens ! La Direction, l'Agence Régionale de Santé, le Ministère de la Santé savent très bien ce qu'ils font.

Leur objectif principal est de faire retomber la colère dans nos hôpitaux en faisant semblant de consulter et d'associer pleinement les personnels, tout en continuant tranquillement par derrière leur vaste plan de casse de l'Hôpital Public !



Ne les laissons pas faire : si vous avez des difficultés au travail, des revendications, n'hésitez pas à contactez vos représentants CGT !  
EF

## La psy en deuil

La CGT du CPN adresse ses sincères condoléances pour le décès programmé d'une de ses plus jeunes unités.

Malheureusement comme de nombreux projets mis en place à grands coups de destruction d'autres structures pourtant fonctionnelles, ce service de soins novateurs est en train de mourir précocement.

**Eh oui l'unité ACTIV qui s'est implantée à la place d'un CATTP de proximité dont l'activité était reconnue de tous, semble bel et bien en difficulté de fonctionnement.**

**Cette unité présentée comme avant-gardiste (Hôpital de Jour intensif 7j/7, portée comme un étendard notamment par un professeur visionnaire de la santé mentale, doit se résoudre à rester fermée les weekend au moins jusqu'en novembre 2020.**

**Cette décision est prise sans consulter les représentants du CPN ni aucune instance et tombe ainsi comme un couperet. Cette unité avait déjà bien souffert pendant la crise sanitaire, où elle avait fermé complètement de mars à mai, mais ses personnels pensaient pouvoir fonctionner de nouveau tous les jours de la semaine par la suite.**

Les conséquences ne sont pas neutres :

- **moins d'offre de soins pour les patients qui, petit à petit, semblent ne plus trouver de solution clinique à leur souffrance psychique,**
- **une équipe de soins désemparée, désorganisée à marche forcée.**

Pourtant le PGN en attendait beaucoup, n'hésitant pas à restructurer pour pouvoir financer et faire fonctionner cette vitrine de l'hôpital. Quelle déception !!

*Ce n'est pas la première fois pourtant qu'un pari lancé par le CPN avec l'aide du professeur tombe à l'eau. Souvenez-vous, à son arrivée, il promettait que plus aucune chambre d'isolement ne serait occupée dans les mois suivants. Pourtant force est de constater qu'après plusieurs années, c'est un véritable échec. Il promettait aussi que le grand CMP Jacquard allait par sa modernité fluidifier les prises en charge et apporter des solutions cliniques aux usagers de la psychiatrie. Il promettait encore la fin des sumuméraires dont chacun a pu mesurer la réalité avant la crise sanitaire.*

*Les nouvelles thérapies (TCC, mindfulness, empowerment, etc...) permettaient, paraît-il, aux patients présentant des troubles psychiques de se soigner eux mêmes. Pourquoi alors ne pas se les imposer à soi-même ???*

*Cela évitera à l'avenir de créer d'autres désillusions qui ne sont pas sans conséquence sur la santé de notre hôpital psychiatrique déjà mal en point.*

**La CGT du CPN soutient le personnel d'ACTIV qui subit de plein fouet les dernières décisions arbitraires de réorganisation de leur service qui les privent de prime de weekend et qui leur impose d'aller remplacer les carences en effectifs sur l'établissement (tout bénéfique pour la gestion RH)**

**La CGT du CPN mettra ce point à l'ordre du jour du prochain CTE et défendra les personnels.**

**Nous demandons de mettre un terme au management autoritaire et injuste qui leur est imposé dans l'espoir de les faire taire.**

**ACTIV doit vivre !!!**

**Encore une fois, la CGT du CPN se pose en ardent défenseur de la liberté d'expression qui, depuis des années, est systématiquement mise à mal par certains décideurs !**

JB



## La psychiatrie publique attaquée

**V**ous aimez la magie et les beaux tours de passe-passe ?

Alors vous allez adorer ce qui sort du chapeau des financiers de la santé privée !

**Le Groupe Clinipsy, récemment racheté en partie par le groupe Clinéa Orpéa (un des deux plus grands bienfaiteurs du grand âge ...) confirme l'ouverture d'une magnifique clinique privée de psychiatrie sur Toul fin 2021.**

A cela rien de spectaculaire, nous le savions tous depuis longtemps, ces hommes et femmes d'affaires, qui se goinfrent des cotisations sociales pour les transformer en capital, ont pu s'installer tranquillement sur notre territoire.

**Mise à part la CGT du CPN, peu de personnes se sont réellement opposées au projet de clinique privée de psychiatrie qui va concurrencer notre vieil hôpital public, déjà bien mal en point.**

Mais attention, roulement de tambour !!!

La mise en scène de cette représentation de la finance peut alors continuer, les spectateurs sont sur les dents pour bientôt applaudir un des clous du spectacle !

**Une apparition totalement inattendue qui va en laisser plus d'un sans voix : la création d'un Hôpital de Jour en plus de celui déjà prévu sur Toul !**

### **La clinique privée prévoit désormais d'installer également un Hôpital de Jour de 30 places sur Essey-lès-Nancy !!!**

Alors, surprise ?

Ce n'était pas prévu, ce n'était pas annoncé. Mais quoi de mieux pour finir de saborder l'offre de soin publique au profit de cette clinique ?

Les spectateurs en apprécieront alors les effets.

Pour un lapin sorti du chapeau rien de trop contraignant, une petite carotte et le tour est joué. Pour un monstre du fric et du pognon, il faudra probablement nourrir un peu plus la bête immonde qui n'hésitera pas à utiliser la carotte pour autre chose ...

**Nous ne sommes pas inquiets à ce sujet, notre Agence Régionale de Santé a probablement dû faire quelques réserves !?**

**Hé bien non !**

**Au contraire, elle est conquise par le projet de Clinéa qui lui a présenté ses atouts : un hôpital de jour certes mais une spécialisation autour de la prise en charge des personnels de santé en souffrance et un projet d'Hôpital de Jour numérique !**

**Le monde d'après réserve décidément des surprises inattendues ... ou pas !**

**Avec la CGT, poursuivons la lutte pour que les moyens de la Sécu servent à financer la prise en charge des patients dans des structures publiques plutôt que d'engraisser des fonds spéculatifs !**

JB et EF

## La psy se réinvente ?

### L'infirmier en pratique avancée (IPA) en psychiatrie

C'est un diplôme d'État, accessible après 3 années d'exercice infirmier à temps plein, sous condition d'être inscrit à l'ONI, qui confère le grade de master en 4 semestres

La formation d'IPA inclut 2 stages de 2 et 4 mois ainsi que la remise d'un mémoire. Dans les matières enseignées, on trouve : « approfondir la relation thérapeutique, les grandes théories de l'apprentissage, la sémiologie, les relations entre pathologies avec les éléments biographiques et facteurs environnementaux, les principales psychothérapies et leurs indications, les stratégies thérapeutiques afférentes aux pathologies, les référentiels scientifiques... »

**L'IPA pourra prescrire dans le cadre de protocoles établis avec le psychiatre, il sera chargé de coordonner et d'organiser le parcours de soins avec tous les acteurs, il pourra également former et rédiger des référentiels de bonne pratique, il contribuera aux travaux de recherche, ...**

**Bref, l'IPA assumera des missions jusqu'alors assignées aux médecins, aux cadres de santé et aux psychologues.**

**Les appellations d' « expertise » et de « leadership clinique » laissent à penser que l'IPA deviendrait le véritable pivot de la pratique clinique de tous les professionnels soignants.**

La mise en place de l'IPA permettrait à la fois, selon le gouvernement, de pallier aux déserts médicaux, au défaut de formation initiale en psychiatrie des IDE, de restreindre les missions des cadres de santé à la pure gestion administrative et de remplacer les psychologues par des professionnels bien inscrits dans la hiérarchie médicale et le modèle somatique, comportemental et adaptatif, le tout pour un coût très économique budgétairement.

L'équipe pluridisciplinaire éclatera encore plus !

Les infirmiers se réuniront entre eux seuls, supervisés par l'IPA. La responsabilité médicale, et non plus paramédicale, des IPA sera très lourde.

Et cela, pour un niveau de rémunération **jugé notoirement insuffisant puisque les décrets parus le 12 mars 2020 fixent un début de grille à l'indice 518 brut et une fin de carrière à l'indice brut 806 en classe normale et 886 en classe sup !)**



La CGT demande à la place de ce leurre de grade IPA :

- **que les infirmiers travaillant en psychiatrie et santé mentale bénéficient enfin d'une formation initiale satisfaisante (1 300 heures avant 1992, une centaine aujourd'hui avec le diplôme commun IDE) et rémunérée à sa juste valeur !**
- **des psychiatres en nombre suffisant,**
- **des cadres qui ne doivent pas être de simples gestionnaires au service de l'administration,**
- **des psychologues qui doivent pouvoir exercer leur fonction spécifique de réflexion clinique au sein des services.**

EF

**TU VEUX :**  
**FAIRE VALOIR TES DROITS**  
**PRÉSERVER L'EMPLOI**  
**UN MEILLEUR SALAIRE**  
**GARANTIR TON AVENIR**  
**LUTTER CONTRE**  
**LES DISCRIMINATIONS**  
**ÊTRE ENTENDU**  
**SYNDIQUE-TOI !**



## Pourquoi se syndiquer à la CGT du CPN ?



Parce que nous **DÉFENDONS les intérêts de TOUS les salariés**, mais aussi **des valeurs humaines fortes** : de solidarité, de liberté, d'égalité, de démocratie, de paix et de lutte contre toutes formes de discrimination et d'exclusion.



Parce que nous **défendons notre hôpital** et le **service public** et **exigeons des moyens** pour permettre des prises en charge de qualité.



Parce que chaque point de vue est important, chacun(e) peut exprimer ses aspirations et les faire progresser par la force du **« tous ensemble »**

Notre **force** à la CGT du CPN : **des COLLÈGUES militants dans les services** qui partagent vos quotidiens de travail. Toutes les professions du CPN y sont représentées et tu y as toute ta place.

### Etre syndiqué-e à la CGT ouvre des droits :



Droit de participer et de décider : chaque **syndiqué donne son opinion, débattre et participe** à la prise de décision, peut s'impliquer dans la vie syndicale et y exercer des responsabilités s'il le souhaite



**Droit de se former** : la formation syndicale est un droit pour tous les syndiqués salariés. La CGT propose plusieurs types de formation de caractère général ou spécifique (chaque syndiqué a droit à 12 jours par an)



**Droit à l'information** : la CGT du CPN dispose d'une presse confédérale ouverte sur le monde du travail, utile pour solidariser les intérêts, construire les luttes et permettre la réflexion et l'échange collectif.

**Droit à une réduction d'impôts** : 66% de la cotisation syndicale est déductible

### Comment me syndiquer ?

Viens nous voir ou appelle nous les mardis ou vendredis au local CGT pavillon Raynier, remplis le bulletin ci-dessous ou télécharge le bulletin d'adhésion sur notre site internet [www.lacgtducpn.com](http://www.lacgtducpn.com)

**Toi aussi, rejoins la 1<sup>ère</sup> organisation syndicale du CPN !**

✂-----

### Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : ..... Prénom : .....

Je Souhaite :  
 prendre contact  
 me syndiquer

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Service : ..... N° tel : .....

Bulletin à renvoyer à la CGT du CPN, 1 rue du Docteur Archambault – BP 11010 – 54 521 LAXOU  
 Tel : 03.83.92.51.93 – Fax : 03.83.92.51.92 – mail : [cgt@cpn-laxou.com](mailto:cgt@cpn-laxou.com) – site internet : [www.lacgtducpn.com](http://www.lacgtducpn.com)

## Garde d'enfants en cas de fermeture de structures

### Garde d'enfants en cas de fermeture de crèche, école, collège ou si cas contacts



Depuis le 9 septembre 2020 et sur l'insistance de la CGT, le Ministère de la Santé a enfin confirmé que les mesures d'indemnisation dérogatoires en vigueur avant l'été seront donc réactivées.

Ainsi, **les parents qui sont dans l'impossibilité de télétravailler pourront bénéficier d'un revenu de remplacement dès le premier jour de leur arrêt de travail, et au plus tard jusqu'à la fin de la période d'isolement :**

- ▶ Les salariés du secteur privé seront placés en situation d'activité partielle ;
- ▶ Les travailleurs indépendants et **les contractuels de droit public bénéficieront d'indemnités journalières après avoir déposé leur déclaration sur la plateforme : [declare.ameli.fr](https://declare.ameli.fr) ;**
- ▶ **Les fonctionnaires seront placés en autorisation spéciale d'absence (ASA).**

Cette indemnisation pourra bénéficier à **un parent par foyer, en cas d'incapacité de télétravail des deux parents et sur présentation d'un justificatif attestant soit de la fermeture de la classe, soit de la situation de cas-contact de l'enfant.**

**Les dispositifs d'indemnisation permettent de couvrir tous les arrêts concernés à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020.**

EF

## Guide pour télétravailler à l'hôpital

### Le décret 2020-524 du 5 mai 2020 pose désormais un cadre au télétravail :

- La demande de télétravail est à adresser par écrit à la Direction,
- L'Administration a **1 mois pour répondre**,
- **En cas de refus, l'agent doit être reçu à un entretien et peut saisir la Commission Administrative Paritaire dont il dépend,**
- **L'Administration ou l'agent peuvent mettre fin au télétravail à tout moment avec un délai de prévenance de 2 mois (sauf nécessité de service impérieuse),**
- Il peut s'agir d'une demande de télétravail **pour des jours fixes au cours de la semaine ou du mois ou d'un nombre de jours flottant par semaine, mois ou an,**
- La règle est **3 jours maxi par semaine (dérogations possibles : handicap, vulnérabilité, situation exceptionnelle),**
- **L'employeur doit prendre en charge vos coûts** de matériels, d'abonnements, de communication, ..., et d'éventuel aménagement du local en cas de situation de handicap

EF

## Doublement de certains ratios d'avancement de grade

L'arrêté du 8 septembre 2020 prévoit désormais le ratio suivant pour les catégories professionnelles suivantes pour les années 2020 et 2021 :

- **ASHQ : passage de 10 à 20 %**
- **Aide-soignant principal : passage de 8 à 16 %**
- **Infirmier classe sup (infirmier catégorie B) : passage de 14 à 28 %**
- **ISGS deuxième grade (infirmier catégorie A) : passage de 11 à 22 %**
- **Ergo, psychomotricien, orthophonistes de classe sup : passage de 11 à 22 %**
- **Préparateurs pharmacie classe sup : passage de 12 à 24 %**



Toutes les autres catégories professionnelles (et majoritairement celles administratives et techniques) ont été les grandes oubliées d'où notre regret que les négociations en cours dans le cadre du Ségur de la Santé aient été stoppées par la signature de certains syndicats ...

Contactée par la CGT sur la mise en œuvre de ces mesures 2020, la DRH a répondu que cela ne se fera pas avant novembre voire décembre.

Vos représentants CGT au CAPL sont à votre disposition pour tout renseignement

EF

## Compte épargne temps, nouvelle version

Un **arrêté du 29 juillet 2020** vient modifier l'arrêté du 6 décembre 2012 pris en application des articles 4 à 8 du décret n° 2002-788 du 3 mai 2002 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique hospitalière en vue de :

- **Diminuer le seuil à partir duquel l'agent peut utiliser les droits épargnés sous forme de congés : ce seuil passe de 20 à 15 jours ;**
- **Revaloriser de 10 € le montant forfaitaire de l'indemnisation des jours inscrits au CET (et nous remettre enfin à égalité des autres versants de la fonction publique) :**
  - **catégorie A : 135 € contre 125 € aujourd'hui ;**
  - **catégorie B : 90 € contre 80 € ;**
  - **catégorie C : 75 € contre 65 €.**

Ces dispositions sont applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

EF

## Entretien, évaluation, notation : du changement

**Le décret n°2020-719 du 12 juin 2020 acte définitivement la fin de la notation pour 2021.** La CGT avait déjà eu l'occasion de vous en parler lors de la parution de la loi du 6 août 2019 dite transformation de la fonction publique.

**Même si la CGT a toujours été opposée à ce système de notation infantilisant voire inéquitable, force est de constater qu'il n'y a rien de rassurant dans ce qui s'annonce.**

**Vieux fantasme des libéraux de tout bord, le gouvernement ouvre une porte d'entrée vers la prime au mérite.**

**En effet, la notation disparaît mais elle est remplacée par une véritable usine à gaz, prétexte à tous les abus en fonction de la tête du client.**

**Jusqu'à présent**, la règle de notation tendait vers  $\frac{1}{4}$  de point pour tous chaque année jusqu'à la note de 23,  $\frac{1}{4}$  de point tous les 2 ans de 23 à 24,  $\frac{1}{4}$  de point tous les 3 ans de 24 à 25. Vous pouviez obtenir  $\frac{1}{2}$  point sur justificatif ou appui de l'encadrement si travail supplémentaire ou institutionnel.

Ensuite, cette note, couplée à l'ancienneté, permettait de définir votre classement dans les tableaux d'avancement au grade supérieur.

**En 2021, vous passerez désormais un entretien professionnel dont le but sera d'apprécier votre « valeur professionnelle » : manière de servir, atteinte des objectifs, propositions dans le fonctionnement et l'organisation du service, compétences, ....**

Vos représentants aux CAPL se voient retirés une bonne partie de leurs prérogatives de défense de vos intérêts.

**Désormais, il reviendra à l'Administration de fixer les modalités selon lesquelles la promotion et la valorisation des agents sera prise en compte. C'est ce qu'on appelle les lignes directrices de gestion qui seront valables 5 ans.**

**Il y aura bien auparavant une consultation des représentants des personnels au CTE et vous pouvez compter sur la CGT pour prendre toute sa place pour peser dans les discussions.**

**Nous reviendrons vers vous prochainement pour vous rendre compte des évolutions sur ce dossier sensible.**

EF

## Fichiers de numéros de téléphone

**La CGT a alerté la Direction sur la persistance de listes des numéros de téléphone personnel des agents dans les services, notamment dans les banquiers.**

Pour rappel, ceci est totalement interdit par la CNIL.

Si la Direction souhaite utiliser de tels procédés pour assurer la continuité des soins alors qu'elle mette en place des astreintes et qu'elle paye ses agents en conséquence !

Sinon, réglementairement, votre numéro de téléphone est dans l'enveloppe Plan Blanc et ce seulement si vous êtes volontaires.

**Notre nouvelle directrice, Mme DESCHAMPS nous a d'ailleurs donné raison le 24/07 et a adressé dans la foulée un mail en ce sens à l'ensemble des personnels d'encadrement.**

**Si malgré cela, de telles listes existent dans votre service, merci de la prendre en photo et de nous l'envoyer.**

**La CGT œuvrera toujours pour faire respecter vos Droits.**

CR



**Cette page est la vôtre**

*Déjà mis en œuvre il y a quelques années dans votre gazette, l'équipe syndicale vous propose à nouveau un espace dans lequel nous pouvons publier vos articles ... alors, merci d'avance pour votre contribution, chères lectrices, chers lecteurs !*

**Entendu de l'assemblée générale**

**L'AG de la CGT du CPN s'est tenue le 8 septembre dernier**, étaient présents **une vingtaine d'agents de tous les secteurs** de soins, adulte et enfant, intra et extra, de l'administration et de la pharmacie, des actifs et **des retraités**.

**Cette journée s'est ouverte sur la question de la prise de parole, et de sa possible remise en question justement, remise en question de sa légitimité.**

Or, cette journée a montré que la parole, premier outil de soins pour nous soignants en psychiatrie, est présente et ne demande qu'à prendre de l'ampleur.

Durant toute la journée la parole a été présente, elle a circulé, et son pendant aussi : l'écoute.

**L'ordre du jour a été respecté bien évidemment, et il s'est teinté d'un discours sur la psychiatrie et nos pratiques, notre désir de travail.**

**Un beau moment que cette journée, alors que parfois dans le cœur de nos services, écrasés par la charge de travail, par les événements de la crise -sanitaire, entre autres- la parole semble s'éteindre, que le seul énoncé qui s'articule péniblement est le : à quoi bon...**

Le 8 septembre, j'ai pu entendre à quel point elle ne demande qu'à surgir cette parole.

**On peut être asymptomatique de la COVID, mais on ne peut être asymptomatique du malaise dans la société. Et notre symptôme, c'est la parole qui le porte !**

L'hôpital est un miroir de notre société, la folie met en scène les travers de l'époque dans laquelle on vit.

**Faire le choix de travailler dans la fonction publique hospitalière, c'est faire le choix d'offrir du soin à toutes les personnes qui le demandent, les personnes en souffrance de ne pouvoir s'adapter aux exigences, qu'elles soient individuelles, familiales, sociétales, gouvernementales.... Alors, le soignant apprend à se débrouiller avec, à l'accueillir.**

Le souci partagé par cette assemblée, c'est la prise en charge de nos patients.

Nous avons échangé sur la contention, l'isolement, l'éclosion des nouvelles techniques de soins, les traitements.... L'idée a même été proposée d'organiser un colloque. Et pourquoi pas !

**La CGT du CPN, c'est un syndicat de la psychiatrie, et les personnes présentes ce jour là ont à cœur leur métier.**

La réflexion, le travail qui nous permet d'écouter nos patients a traversé nos échanges, et ont mis en évidence un regard empreint d'humanité.

**Alors cette petite parenthèse, hors de la déshumanisation ambiante, m'a donné un souffle dont j'avais envie de témoigner, en espérant que cela fasse écho chez d'autres.**

**Prenons la parole, ne masquons pas le sujet.**

**Merci pour ce témoignage et cette marque de confiance.**

**Si nos lecteurs souhaitent aussi franchir le pas et nous rejoindre, un bulletin d'adhésion est disponible dans cette gazette en page 13.**

**Nos comptes-rendus**

*Vous pouvez retrouver l'intégralité des comptes-rendus des instances CHSCT, CTE, Conseil de Surveillance et CME sur notre site internet : [www.lacgtducpn.com](http://www.lacgtducpn.com) ainsi que de nombreuses analyses sur les CAPL et leur fonctionnement.  
 Vos représentants CGT sont à votre écoute pour toute question.*

**Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail du 11 septembre 2020****Accidents de Travail**

La CGT rappelle le règlement intérieur du CHSCT (signé par la Direction) où il est stipulé qu'il y a une obligation d'informer le CHSCT des accidents dits graves !

La CGT exige également que les formulaires d'AT soient accessibles sur Qualios ou auprès du cadre du service, notamment sur les sites extérieurs.

**Articulation médecin du travail et psychologue libéral du travail**

La CGT souhaite qu'il y ait une articulation forte entre le service de santé du travail, la Direction et le CHSCT qui permettrait de mieux accompagner les salariés qui sont en difficultés sur leur lieu de travail.

Renvoyer vers quelqu'un d'extérieur ne peut être la réponse à une souffrance au travail nécessitant obligatoirement une connaissance approfondie de l'environnement, de l'organisation et du management existant au CPN.

La CGT souhaite revenir à une embauche d'un psychologue du travail en interne pour travailler plus efficacement, pour faire le lien entre des souffrances récurrentes par exemple sur un même service et pouvoir alerter sur les possibles RPS encourues, mettre en place des enquêtes CHSCT, des proposer des actions correctives.

**Crèche et situation de nos collègues mis à disposition de LPCR**

La CGT dénonce fermement l'opposition de la Direction à ce que nous puissions les représenter et redemande une réunion tripartite LPCR / Direction CPN / CHSCT CPN pour le suivi social de ce dossier.

**Gestion de crise et organisation post COVID / prépa « 2ème vague »**

La CGT demande que soit organisé rapidement un CHSCT extraordinaire pour les équipements de protection, les protocoles d'isolement pour suspicion COVID, pour le plan de reprise d'activité, l'organisation du travail à réajuster (ex HJ ACTIV, ...) d'autant que l'organisation post confinement présentée aux instances date du 4 juin.

La Directrice reconnaît que ce plan est obsolète et propose de programmer le 29/09 après midi un temps de réunion pour aborder tout ce qui tourne autour du COVID.

**Effectifs sous tension et dépannages incessants**

La CGT dénonce le dépouillement de l'ambulateur, les remplacements à tout va, le mal-être, la perte de sens au travail, ...

La CGT demande à ce qu'urgemment une politique de recrutement soit menée, avec un questionnement autour de l'attractivité de notre établissement.

**CHSCT du 29 septembre 2020**

Un CHSCT dense au niveau de l'ordre du jour qui se heurte à une Direction extrêmement fermée à toute discussion (remarque, préconisation ou critique)

**Refus en préambule de passer au vote la motion rédigée par la CGT concernant la liberté d'expression au sein du CPN : cela plante déjà le décor en termes de conception du dialogue social !**

**Election du secrétaire adjoint du CHSCT : Jacques BRIMONT élu à la majorité des voix.**

**Psychologue du travail : acceptation de la part de notre directrice de réfléchir à l'opportunité d'une embauche d'un psychologue sur site, dont le profil de poste serait à établir avec les représentants des personnels au CHSCT.**

**UAUP : confirmation timide de la part de l'encadrement médical des difficultés rencontrées aux urgences psy du fait des nombreuses fermetures de lits d'hospitalisation au CPN et du peu de possibilités offertes du côté des Hôpitaux de Jour ...**

**Déménagement des CMP adultes et enfants de Pont-à-Mousson sur une nouvelle structure plus adaptée : au vu du projet peu élaboré, gros questionnement de la part de la CGT sur l'utilité de procéder à un vote. Nous sommes d'accord sur un projet de réimplantation architecturale mais attendons le projet médico-soignant et pointons d'ores et déjà l'incompréhension de fermetures et déplacement d'HJ en infanto-juvénile ...**

**Comité Technique d'Etablissement du 13 octobre 2020****Nos questions inscrites à l'ordre du jour de l'instance :**

- 1) organisation des soins et du travail post COVID : réajustement du PRA et du PCA le cas échéant,
- 2) calcul de la prime de service 2020,
- 3) reconnaissance des professionnels par la Direction et notation 2020,
- 4) heures accumulées, CA et RTT non-pris en raison de la crise COVID et des sous-effectifs : position institutionnelle pour les "résorber" au 31/12,
- 5) décision du Conseil Constitutionnel du 16 juin 2020 par rapport à l'illégalité de la contention et des mesures d'isolement : position de la Direction,
- 6) formation continue : règle des prises en charge pour les déplacements et l'hébergement / convention SNCF et hôtellerie / crédits non-utilisés / transmission du rapport de la cour des comptes,
- 7) sécurité et confidentialité des données patients : accès messagerie à distance, tri et recyclage du papier, ...,
- 8) compensation des temps partiels et des temps syndicaux

**Conseil de surveillance du 25 juin 2020****↻ Le rapport financier 2019 :**

La Direction annonce un **excédent budgétaire de plus de 3 millions et demi d'euros**.

Les propositions d'affectations des résultats ne se dirigent pas du tout vers l'offre de soins ni le personnel. Comme d'habitude la Direction préfère mettre de côté ce trésor de guerre en évoquant un risque un débasage ultérieur.

**Pour la CGT, le constat est clair et l'urgence est à l'embauche, à l'attractivité :**

La mise en œuvre de la politique du tout ambulatoire, les fermetures de lits avec les pressions mises sur les soignants, sur les assistants sociaux pour réduire les DMS, éviter les hospit n'ont fait qu'accroître **chez les personnels le sentiment d'avoir perdu tout sens du soin**.

Ce point de vue (partagé d'ailleurs par Madame La Directrice de par sa signature dans une tribune du 25 mai pour la défense du service public et pour le retour du soin humain auprès de l'humain) semble unanimement reconnu après cette période de crise sanitaire.

**Mollement pourtant, une partie de la Direction justifie que les difficultés pour recruter sont dues en partie à la concurrence du privé.**

Chacun pourra juger de ceux qui sont responsables de la destruction de l'offre de soin public pour encourager l'installation de la concurrence privée.

**Pour rappel, les décisions iniques de privatiser la crèche du CPN au profit de LPCR, ont bien été prises par la Direction contre les avis des usagers et du personnel.**

A ce sujet, l'hypothétique économie budgétaire vantée par l'ex-directeur est bien faible au vu de la trésorerie confortable de l'établissement.

**La CGT rappelle que ces externalisations détruisent insidieusement l'hôpital public, et propose de ré-intégrer la crèche.**

**Sur d'autres dossiers également, la CGT propose par exemple de réintégrer les ASH pour un vrai travail dans le domaine de l'hygiène hospitalière.**

**Plus largement, elle propose évidemment aussi la réouverture des lits pour des soins au plus près du patient, avec tout le personnel indispensable pour prendre en charge nos malades.**

**↻ Extension des consultations psy par vidéo consultation :**

La CGT du CPN alerte sur ces nouvelles méthodes de soins défendues par les Directeurs d'établissements et certains médecins puisque cela va à l'encontre du soi-disant grand sursaut de conscience humaniste du gouvernement en matière de santé.

**Utiliser le numérique pour des soins est entendable pendant une période de crise pour palier aux contraintes sanitaires, mais en dehors, cela va accentuer la fermeture des lits et accélérer davantage la désertification des territoires en termes de capacité d'hospitalisation, principalement en dehors des grandes villes.**

**↻ Présentation du bilan de la CDU :**

Comme l'année passée, les usagers expriment un contentement au niveau de leur prise en charge.

**La CGT réaffirme que ce bon résultat est le fruit du travail des agents qui prouvent encore que le soin humain passe au-delà des considérations mercantiles qu'on leur impose à force de management agressif et de procédés d'infantilisation et de culpabilisation .**

A ce titre, il de notoriété publique que pendant cette crise, les Agences Régionales de Santé ont brillé par leur absence et que **c'est bien « l'ouvrier de la santé » qui a su gérer avec peu de moyens mais avec une exemplarité professionnelle extraordinaire cette période traumatisante.**

Depuis la fin de cet épisode de crise sanitaire, ces ARS reviennent comme une fleur pour continuer leur travail de sape du service public et de la Sécu. Honte à elles !

**A la fin de la séance, Madame Silvestri, Présidente du conseil de surveillance mentionne clairement et avec fierté que la CGT du CPN s'est montrée en tous points active et efficace dans la gestion de la crise sanitaire et félicite son engagement. La CGT du CPN tient donc, à son tour, à remercier Madame Silvestri pour son soutien sans équivoque.**

## Commission de formation du 16 septembre 2020

L'exécution du **plan de formation continue de l'année 2020** ayant été fortement perturbé en raison de la **crise sanitaire**, la Direction nous présentait les actions mises en œuvre pour limiter la casse.

**Pour faire simple, un jeu d'écriture comptable autorisé par l'ANFH nous permet de reporter les crédits non-utilisés sur 2021 et ne rien perdre.**

La CGT est intervenue en début de séance pour demander à trancher rapidement sur 2 dossiers :

- **la prise en charge des frais en cas de départ anticipé en formation ou de retour retardé pour cas de force majeures (crise sanitaire actuelle, grèves, horaires de train non-compatibles avec les horaires de formation, annulations de train, ...)**
- **les critères d'entrée à l'école de cadre et de financement par le CPN**

Sur le 1<sup>er</sup> point, la CGT obtient de la Direction que la nuitée la veille de la formation et celle du lendemain puissent être prises en charge. Il y aura une souplesse au moins jusqu'en 2021 compte tenu de la crise sanitaire et ensuite, les cas autorisés seront listés précisément dans la note de cadrage annuelle de la formation communiquée à tous les personnels.

Sur le 2<sup>nd</sup> point, la Direction explique qu'elle rencontre effectivement quelques difficultés quand une personne ayant obtenu de très bons résultats se voient opposer un refus au motif qu'elle n'a pas été retenue en amont lors de l'entretien DRH/DSO. Néanmoins, ces cas rares pourront être examinés avec bienveillance en contactant la responsable de la Formation Continue.

La Direction nous présente ensuite **le protocole sanitaire pour la reprise des formations**. Se pose la question de l'accès au self.

**La CGT demande au contraire des plateaux repas servis en salle de formation**. La Direction étudiera la faisabilité. **La CGT dénonce l'absence d'anticipation qui fait qu'aujourd'hui, les formations ont repris sans possibilité de repas pour les stagiaires !**

La Direction nous présente le nouveau poste de Conseiller en Evolution Professionnelle, attribué pour le moment sur un 0,2 ETP au CPN (un vendredi sur 2 et sur RDV).

Ce poste réglementaire **consiste à accueillir, informer, orienter tout agent qui voudrait se lancer dans un nouveau projet professionnel**.

Pour la CGT, ce poste est certes une bonne chose mais **le temps dédié est beaucoup trop faible et à revoir à la hausse**.

**La CGT attend que l'institution se montre à la hauteur de l'investissement considérable fourni par l'ensemble de l'équipe de la formation continue du CPN, en renforçant les effectifs actuels insuffisants pour poursuivre le travail dans de bonnes conditions.**

EF et JB



## Accident de travail mortel, le CPN condamné

Il y a 10 ans, une de nos collègues perdait tragiquement la vie, happée par une plieuse de la Blanchisserie du CPN.

En voulant récupérer un drap coincé dans la machine, la victime avait malencontreusement activé un levier non-protégé par un dispositif de sécurité et avait eu le corps piégé dans la machine.

La justice a enfin tranché, le 4 juin 2020, après 10 ans de procédures condamnant ainsi le CPN pour homicide involontaire à 15 000 € d'amendes (même peine pour le fabricant du matériel)

Une somme bien dérisoire au regard de cet accident mortel, qui a non seulement brisé des vies mais a aussi scellé le sort de la Blanchisserie du CPN, qui sera par la suite totalement arrêtée et externalisée dans un 1<sup>er</sup> temps vers l'OHS (vers le CHRU et Ravenel aujourd'hui) Le juge a considéré dans cette triste affaire que le CPN était fautif dans la mesure où il n'avait pas tenu compte de certaines craintes formulées par les travailleurs ni pris la mesure des contraintes de sécurité qu'imposaient ce genre de matériel industriel.

Rappelons qu'au niveau du CPN, le risque avant l'accident avait été identifié mais coté trop faiblement en termes de gravité par la Direction dans le document unique d'évaluation des risques professionnels.

De même, la CGT avait demandé pourquoi les équipements de la Blanchisserie n'étaient pas tous soumis aux vérifications réglementaires périodiques (contrôles par DEKRA NORISKO) et il lui avait été répondu qu'il n'y en avait pas besoin, que les équipements achetés répondaient aux normes NF, ....

La CGT du CPN, sans vouloir faire de la récupération sur ce drame, tient à souligner qu'en France, plus de 500 salariés meurent encore chaque année au travail !

Or, le gouvernement a considérablement affaibli les protections des salariés en supprimant les CHSCT dans le privé et les supprimera à partir de 2023 dans le public.

C'est INADMISSIBLE et la CGT plaide pour le maintien des CHSCT acteurs de prévention pourtant indispensables !



Au CPN, la CGT plaide pour qu'enfin la Direction reconnaisse le CHSCT comme étant un véritable appui pour construire une politique de prévention des risques professionnels. Espérons que la nouvelle directrice sera plus réceptive à nos observations et préconisations que son prédécesseur qui avait la fâcheuse tendance à nous considérer comme des empêcheurs de tourner en rond ... !

EF

## Contention et isolement

Le 19 juin 2020, saisi par diverses associations dont la Ligue des Droits de l'Homme, le Conseil Constitutionnel a déclaré les dispositions actuelles relatives à l'isolement et à la contention en psychiatrie issues de la loi de Santé de 2016 contraires à la Constitution. Il fixe la date de l'abrogation des dispositions contestées au 31 décembre 2020.

Les juges considèrent que le droit français ne garantit pas suffisamment le droit au patient d'exercer un recours contre la mesure de contention ou d'isolement prononcée à son égard et notamment « *n'a pas fixé de limite ni prévu les conditions dans lesquelles au-delà d'une certaine durée, le maintien de ces mesures est soumis au contrôle du juge judiciaire* »

Compte tenu du risque que ferait courir l'interdiction immédiate, il est laissé jusqu'à la fin de l'année au législateur pour revoir sa copie.



A la lecture de cette décision de justice, un véritable débat devrait s'instaurer dans notre établissement sur les raisons qui poussent à ce que des prescriptions médicales soient établies pour entraver ou isoler un patient. Au CPN, un éminent chef de pôle avait déclaré en instance qu'il ne comprenait pas le nombre de chambres d'isolement au CPN car il n'y en avait pas dans l'établissement d'où il venait ...

A de multiples reprises, la CGT avait également tenté d'initier la réflexion et mis en avant que faute de soignants, faute de contenant et parfois même de contenu (par ex : formation spécifique en psychiatrie), ..., de quelle autre alternative pouvaient bénéficier les professionnels face à certaines situations de violence ?

Cette décision de justice doit nous ouvrir matière à réflexion sur le sens même du métier et des prises en charge en psychiatrie.

Il y a urgence à s'emparer de la question et éclairer les esprits que la psychiatrie de l'enfermement et de la contrainte n'a pas sa place dans nos murs. Il y a assez d'organismes obscurs qui laissent penser que les soignants en psy sont maltraitants (*cf les articles parus dans la presse à propos de la manifestation du CCDH, groupuscule affilié à l'église de scientologie, le 25 août dernier devant le CPN*)

**Avec la CGT, ouvrons le débat, pour une psychiatrie humaniste !**

EF

## Agents de la Crèche en colère contre LPCR

La CGT du CPN a déposé un préavis de grève locale le 2 octobre pour :

- L'amélioration des conditions de travail et d'accueil des enfants au sein de la crèche du CPN,
- Un dialogue social plus respectueux et la mise en place de réunions tripartite CPN/LPCR/organisations syndicales,
- L'abandon de la délégation de service public à LPCR et une réinternalisation de la crèche en gestion interne CPN

### **DERNIERE MINUTE :**

**La Directrice nous a informé de la nomination prochaine d'un directeur de site. Félicitons-nous que de ce côté-ci, le CPN conserve une certaine attractivité !**

## La CGT du CPN : les collègues à mes côtés pour vous défendre et vous informer !

↪ Des militants engagés présents au quotidien dans les services

↪ Une équipe CGT disponible pour échanger dans ton service ou au local syndical les mardis et vendredis

*La CGT rappelle que chaque agent dispose d'une heure d'information syndicale par mois et cumulable sur un trimestre, sur le temps de travail pour venir nous rencontrer au local syndical (décret n°86-660 du 19 mars 1986 - article 6)*



### Toute l'info directe et locale sur Facebook CGT CPN Laxou

- des photos et vidéos de nos manifs,
- des informations pratiques,
- des articles de presse et des vidéos
- des liens sur l'actualité
- les luttes dans d'autres établissements

**N'hésitez pas à vous abonner, à liker et à partager !**



**UNE ALTERNATIVE A L'INFORMATION INSTITUTIONNELLE**

***POUR ALLER PLUS LOIN  
Retrouvez l'intégralité de nos infos  
et analyses sur***

**[www.lacgtducpn.com](http://www.lacgtducpn.com)**